

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 033-253306310-20161220-2016_004_57-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille seize, le vingt décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, en la salle du Conseil Municipal de Saint André de Cubzac

Date de convocation : 08 décembre 2016

Etaient Présents : Mmes GOT - GUILLEN –MONSEIGNE– PIASECKI MM. FEDIEU – FERCHAUD – GIRARD - LORIAUD – PLISSON- QUESSON

Délibération N°2016-04-57: Mise en forme, édition et diffusion de documents de vulgarisation concernant les travaux conduits sur l'enjeu zones humides dans le SAGE Estuaire et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et associés ;

Considérant les besoins de valorisation des travaux conduits sur les zones humides par le SMIDDEST pour le compte de la CLE pour permettre leur meilleure prise en compte dans les projets de territoire ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide:

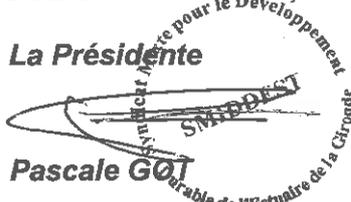
Article 1. de prendre la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de documents de valorisation des travaux conduits sur le volet Zones Humides du SAGE Estuaire pour un montant total de 5 500€ TTC dont 3 500€ de mise en forme graphique, 1 500€ d'impression et 500€ de diffusion ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à en confier la réalisation à des prestataires spécialisés par voie de bons de commande, les crédits étant inscrits au budget annexe Gestion de l'Eau 2017 ;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention de 50 % du coût total auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;

Article 4. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré au Saint André de Cubzac le 20 décembre 2016

La Présidente

Pascale GOT
Comité Syndical Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde